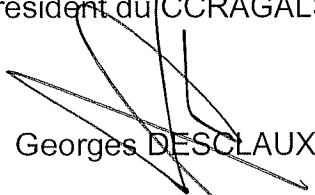



Avis du CCRAGALS Sud n°14 du 25 septembre 2012

4.1 Suppression de l'activité aéromodélisme n°9098 AZERABLES (23)

Le CCRAGALS Sud émet un avis favorable à la suppression de l'activité aéromodélisme n°9098 AZERABLES (23)

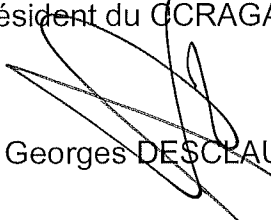
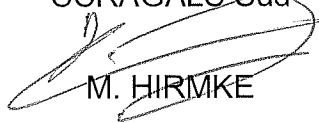
Le président du CCRAGALS Sud  Georges DESCLAUX	Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  M. HIRMKE
---	--

25 septembre
2012

Avis du CCRAGALS Sud n°14 du 25 septembre 2012

4.2 Création d'une activité aéromodélisme à AZERABLES (23)

Le CCRAGALS Sud émet un avis favorable à la création de l'activité aéromodélisme n°xxxx à AZERABLES (23), sous réserve d'un complément d'information par le demandeur sur les éléments décrits dans la circulaire du 23 août 2012 pour examen par le CRG.

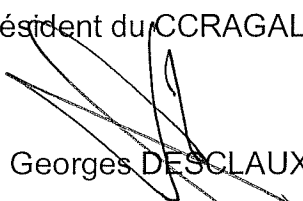
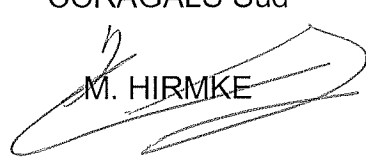
Le président du CCRAGALS Sud  Georges DESCLEUX	Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  M. HIRMKE
---	---

25 septembre
2012

Avis du CCRAGALS Sud n°14 du 25 septembre 2012

4.3 Création d'une activité aéromodélisme à GRAULHET (81) «Puech de la Rivade»

Le CCRAGALS Sud émet un avis favorable à la création de l'activité aéromodélisme à GRAULHET (81) «Puech de la Rivade», sous réserve de l'établissement préalable d'un protocole entre le responsable de l'activité et l'exploitant de l'aérodrome de Graulhet .

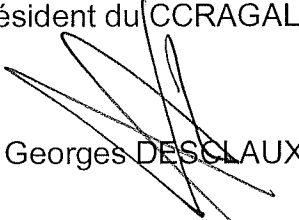

Le président du CCRAGALS Sud  Georges DESCLAUX	Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  M. HIRMKE
---	--

25 septembre
2012

Avis du CCRAGALS Sud n°14 du 25 septembre 2012

4.4 Modification de l'activité n°9195 ESPERCE (31) «

Le CCRAGALS Sud est d'avis de reporter à la prochaine séance l'examen de la demande de modification de l'activité aéromodélisme n°9195 à ESPERCE (31) dans l'attente d'éléments complémentaires apportés par le demandeur, en application de l'arrêté du 11 avril 2012 .

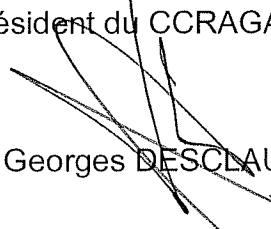

Le président du CCRAGALS Sud  Georges DESCLAUX	Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  M. HIRMKE
---	--

25 septembre
2012

Avis du CCRAGALS Sud n°14 du 25 septembre 2012

4.5 Création d'un axe de voltige à PECH LAMBERT (46)

Le CCRAGALS Sud émet un avis favorable à la création d'un axe de voltige à PECH LAMBERT (46), sous réserve de correction de la fréquence de l'approche de Limoges portée sur la saisine.

Le président du CCRAGALS Sud  Georges DESCLAUX	Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  M. HIRMKE
---	---

25 septembre
2012